

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

587^{ème} séance

Vendredi 13 juin 2008, à 15 heures
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 15 h 14.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour à toutes les délégations. Je déclare ouverte la 587^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous poursuivrons l'examen des points 5 et 6 de notre ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", et le point 5, puisque nous avons reçu une demande d'un État membre qui souhaite prendre la parole. À la suite de quoi, nous continuerons l'examen du point 7, "Application des recommandations d'UNISPACE III", examen que nous avons suspendu ce matin. Ensuite, nous poursuivrons notre examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session". Si nous en avons le temps, nous commencerons l'examen du point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session", et du point 10, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle".

Cette après-midi, l'on vous présentera un exposé technique sur les débris spatiaux, une présentation qui sera faite par la Fédération de Russie.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de donner la parole au représentant du Mexique, M. Rubén Fuentes. M. Fuentes, vous avez la parole.

M. R. FUENTES-SÁNCHEZ (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que c'est la première fois que la délégation du Mexique prend la parole, je tiens à vous féliciter de votre élection à la Présidence du Comité. Je félicite également les représentants de la Thaïlande et du Portugal de leur élection aux postes de premier vice-Président et deuxième vice-Président et Rapporteur pour la période 2008-2009. Votre expérience et votre excellente connaissance des questions que nous examinons au sein de ce Comité, nous ont convaincus que nos délibérations seront couronnées de succès.

Nous souhaitons également féliciter Mme Mazlan Othman et tout le personnel du Bureau des affaires spatiales pour l'excellent travail effectué pour soutenir les différentes tâches et responsabilités confiées au Comité. Avant de poursuivre, nous souhaitons témoigner de notre solidarité avec la République populaire de Chine et le Myanmar en raison des tristes pertes humaines à la suite de catastrophes naturelles qui ont frappé le pays récemment. D'autre part, au nom de ma délégation, je souscrit à la déclaration de l'Ambassadeur d'Argentine au nom du GRULAC.

Monsieur le Président, le Mexique estime que l'une des façons les plus efficaces de garantir que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé comme une zone de recherche et d'utilisation pacifique c'est d'appliquer les conventions et les traités en vigueur et de garantir la participation de toutes les personnes concernées à un développement harmonieux et conjoint de la science et des techniques spatiales. Nous réitérons notre conviction selon laquelle il faut contribuer à

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



consolider le régime juridique international et garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique en garantissant l'égalité de tous les États et plus particulièrement des moins développés.

Ma délégation se félicite de voir que l'Assemblée générale des Nations Unies ait avalisé les Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux adoptées par le Comité. Ce sont là des Lignes directrices très importantes pour tous les pays qui construisent ou qui achètent des satellites de communication, d'observation de la Terre, de mesures et d'observations scientifiques entre autres activités spatiales. De même, nous nous félicitons de constater que le Sous-Comité scientifique et technique a rajouté la question "Nouveautés récentes dans les systèmes mondiaux de navigation par satellites" à l'ordre du jour. L'utilisation des signaux des systèmes de satellites de navigation mondiale pourront dégager de grands avantages surtout pour les pays en voie de développement. Dans les domaines de la recherche, de la science fondamentale, mais aussi pour être appliqués dans des programmes publics et bien entendu, pour être appliqués dans les secteurs industriels.

Voilà pourquoi les activités du Bureau des affaires spatiales revêtent une importance particulière. Il s'agit de promouvoir la formation théorique et pratique de professionnels dans les pays en voie de développement. Nous nous félicitons de constater que le Sous-Comité scientifique et technique ait élargi son plan de travail pluriannuel aux objets géocroiseurs. C'est une question qui revêt deux aspects qui nous intéressent particulièrement. D'une part, il s'agit d'améliorer nos connaissances sur les ressources minérales que les astéroïdes pourraient fournir. Deuxièmement, il y a une très faible probabilité qu'il y ait un impact d'astéroïde sur la Terre, cependant un tel impact aurait des conséquences catastrophiques. Nous attendons avec impatience le document qui sera présenté par le groupe de travail sur les objets géocroiseurs. On nous présentera également les accords qu'il sera nécessaire de conclure pour parvenir à dévier de façon efficace un tel astéroïde.

Nous nous félicitons que l'on ait inclus à l'ordre du jour la question de l'information sur les activités des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales concernant le droit spatial. Un point qui a été rajouté à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour l'année prochaine. Les rapports sont une excellente source de données très diverses pouvant être utilisées par quiconque souhaite renforcer ses capacités en matière de droit spatial. De même, nous nous félicitons que l'on ait rajouté un point sur le renforcement des capacités dans le domaine du

droit spatial. Ces capacités sont absolument essentielles pour mener à bien les activités spatiales, et surtout dans les pays qui sont en train de se doter d'institutions nationales afin de coordonner l'activité spatiale nationale et afin de promouvoir la coopération internationale.

Le Mexique soutient l'initiative lancée par le Bureau des affaires spatiales avec le soutien des experts universitaires afin de mettre au point un programme universitaire de droit spatial qui sera inclus dans le programme d'enseignement des centres régionaux d'enseignement des sciences et technologies sur l'espace.

Enfin, Monsieur le Président, nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Bolivie et à la Suisse en tant que membres à part entière du Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup au représentant du Mexique, M. Rubén Fuentes, de votre intervention et merci des aimables propos que vous avez tenus à l'encontre de la Présidence et du Bureau.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons rouvrir et j'espère, lors de cette séance, terminer notre examen du point 6 de notre ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". J'ai reçu une demande de parole du représentant des États-Unis qui souhaite prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour. Le représentant des États-Unis a la parole.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, une fois de plus saisit cette occasion qui lui est donnée d'aborder les mesures spécifiques afin de préserver l'espace à des fins pacifiques. La question a été examinée pour la première fois par le Comité à sa vingt-huitième session en 1985. Depuis, nous avons vu une évolution tout à fait positive dans le travail du Comité et dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace.

Aujourd'hui, nous assistons à un niveau sans précédent de coopération internationale dans l'espace. Les États-Unis ont une longue histoire de coopération dans l'aviation civile avec nos partenaires. Au cours des 50 dernières années, les États-Unis ont conclu près de 4 000 accords avec plus de 100 pays et organisations internationales. Le niveau de coopération augmente chaque année. Au cours de l'année écoulée, la NASA a signé 67

nouveaux accords internationaux avec d'autres entités gouvernementales et non gouvernementales en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique et en Australie. Le nombre de pays travaillant dans l'espace augmente rapidement. Nous avons maintenant une présence significative du secteur privé dans l'espace.

Pour ce qui est de l'avenir, la coopération internationale restera très importante pour les États-Unis. Je voudrais signaler à cet égard que nous avons distribué à toutes les délégations, un exemplaire de la récente publication de la NASA intitulée "Global rich", document qui passe en revue la coopération internationale de la NASA au cours des 50 dernières années. Depuis notre dernière réunion, les États-Unis ont démarré plusieurs initiatives bilatérales qui offrent des avantages significatifs dans l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Nous avons signé un accord cadre avec l'Ukraine le 31 mars 2008 et le cadre d'accord spatial entre la France et les États-Unis est entré en vigueur le 2 avril 2008. En avril, les États-Unis et la Russie ont continué les consultations à haut niveau pour établir la compatibilité, l'interopérabilité des fréquences radio entre le GPS et le GLONAS. Des négociations similaires ont eu lieu avec la Commission européenne sur l'interopérabilité GPS/GALILEO et avec l'Inde sur l'interopérabilité GPS/IRNSS.

La troisième session de dialogue sur la politique spatiale civile et la Commission européenne et les États-Unis s'est déroulée à Bruxelles le 28 mai dernier. Les États-Unis cherchent à promouvoir la coopération internationale dans le cadre de sa vision pour l'exploration de l'espace. Notre objectif est de promouvoir nos objectifs communs de l'exploration spatiale ou de missions d'exploration complémentaire qui en parallèle avec l'évolution des technologies ouvriront des nouvelles possibilités d'exploration et de découvertes.

De même, les États-Unis collaborent par le biais du GEO avec 67 pays membres de la Commission européenne et d'autres organisations pour créer le système des systèmes GEOS. La vision GEO pour le GEOS est de réaliser des décisions et des mesures pour le bien-être de l'humanité par le biais d'une observation et une information de la Terre coordonnée et globale.

Nous appuyons le travail du Comité sur les satellites d'observation de la Terre auquel participent la NASA, la NOAA et l'USGC. Le GEOS a été reconnu comme le principal mécanisme de coordination des observations spatiales du GEO et constitue l'agence de coordination avec le GEOS. La NOAA maintenant

est le président de l'équipe d'application stratégique des CEOS qui facilite la coopération avec les autres agences dans le cadre du plan de travail GEO. L'équipe d'application stratégique a tenu une session en avril dernier dans le Massachusetts.

À la lumière de cette évolution et les résultats obtenus par le COPUOS, ma délégation n'est pas convaincue que nous devions prendre des mesures pour que le Comité s'occupe de la militarisation de l'espace. Il y a un grand nombre de mécanismes multilatéraux qui s'occupent du désarmement et je pense que le COPUOS n'est pas l'endroit approprié pour aborder cette question. Il y a plus de 40 ans, les États-Unis et 19 autres États ont présenté la résolution 13/48 qui a porté création du Comité ad hoc pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Cette résolution a été un pas important pour la communauté internationale sur la voie de la création du COPUOS, COPUOS qui est devenu l'organe unique chargé de travailler dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace. Le concept qui est toujours valable aujourd'hui était de créer le COPUOS en tant qu'organe de l'Assemblée générale qui s'occuperait exclusivement de la promotion de la coopération internationale à des fins pacifiques.

Il est clair qu'il s'agissait d'un effort tout à fait indépendant et qui ne s'occuperait pas des questions du désarmement. Le désarmement est abordé au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement à Genève. Le Comité a joué un rôle très important pour promouvoir la coopération dans l'espace et constitue un forum unique pour les échanges d'informations entre les pays développés et les pays en développement concernant les dernières évolutions de l'utilisation et l'exploration de l'espace. Il y a eu des occasions tangibles pour promouvoir la coopération internationale tout en restant dans le cadre de notre mandat.

Notre examen de la question, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", a donné des résultats concrets et a permis de revitaliser le Comité. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres ont conclu que le renforcement de la coopération internationale dans l'espace implique qu'il importe d'améliorer les activités du Comité. Cela, par exemple, est reflété dans la restructuration du programme de travail du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, différents aspects organisationnels uniques de l'UNISPACE III, et l'adjonction de différents points de l'ordre du jour utiles à l'ordre du jour du COPUOS et de ses Sous-Comités. L'indication du succès de nos efforts visant à revitaliser le COPUOS est clairement mentionnée par l'importance du travail du Comité

pour la communauté internationale. J'en veux pour preuve le nombre croissant d'organisations intergouvernementales, d'ONG, et d'entités privées qui veulent participer à nos travaux. C'est une évolution tout à fait positive. La présence d'entités non gouvernementales et la volonté d'experts à faire des présentations enrichit nos travaux et le succès de l'application des recommandations d'UNISPACE III dépend largement de leur participation active.

Évaluer les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques constitue une priorité pour ma délégation. Nous pouvons proposer différents moyens d'aborder cette question. Le paragraphe 22 de la résolution 62/217 adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière note que le Gouvernement de l'Équateur a accueilli la V^e Conférence spatiale des Amériques en juillet 2006, et que le Gouvernement du Guatemala accueillera la VI^e Conférence des Amériques en 2009. Nous avons eu le plaisir de participer à la Conférence de Quito. Les résultats ont été tout à fait encourageants et nous espérons pouvoir participer à la prochaine conférence. À cet égard, nous pourrions utiliser ce point de l'ordre du jour pour examiner les moyens de promouvoir la coopération au niveau régional et interrégional basée sur l'expérience acquise au cours des Conférences spatiales des Amériques.

Un autre domaine où nous pourrions obtenir des résultats positifs serait de demander au Comité d'examiner l'utilisation des technologies spatiales par l'ONU et par ses agences spécialisées comme un moyen leur permettant de s'acquitter de leur mandat respectif. Un point de l'ordre du jour portant sur cette question serait l'occasion rêvée pour les agences spécialisées de l'ONU de faire rapport sur leurs activités non seulement à la Réunion interinstitutions, mais également au COPUOS lui-même. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour à l'occasion de notre séance de cette après-midi ? Tel n'est pas le cas. Par conséquent, nous avons terminé l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques".

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, à présent je vous propose de poursuivre et de terminer notre examen du point 7 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III". J'ai reçu une demande de parole de la représentante du Canada, qui a demandé à prendre la parole sur ce point. Je donne la parole à Mme Anne-Marie Lan Phan.

Mme A.-M. Lan PHAN (Canada) : Merci, Monsieur le Président, de me donner l'opportunité de livrer la déclaration canadienne concernant le point 7.

Monsieur le Président, le Canada désire réitérer son engagement à faire avancer les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III, plus spécifiquement les travaux se déroulant dans le cadre de l'équipe de travail 6 sur l'amélioration des services de santé publique.

Nous sommes de plus en plus convaincus que les capacités spatiales représentent un grand potentiel pour aider tous les pays à gérer les défis dans le domaine de la santé publique. La convergence entre les technologies et les applications spatiales ainsi que les disciplines en santé publique représentent une interface technique et multidisciplinaire unique dont l'essor sera marqué au cours des prochaines décennies.

Dans ce contexte, l'objectif principal de l'équipe de travail 6 vise à favoriser la mise en application de diverses technologies spatiales dans les domaines de la télémédecine et la téléépidémiologie afin d'améliorer les services de santé publique reliés particulièrement aux activités de surveillance et d'alerte précoce des maladies infectieuses. En soutien à cette mission, le Canada assume présentement le rôle de co-Président avec l'Organisation mondiale de la santé.

La délégation canadienne désire souligner que depuis 2007, l'équipe de travail 6 et ses membres ont pu profiter de la tenue des activités organisées par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec d'autres organisations comme l'Agence spatiale européenne, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation mondiale de la santé, pour n'en nommer que quelques-unes. Ceci pour rencontrer les interlocuteurs des pays intéressés par les enjeux de la santé. Nous avons pu nous rendre compte qu'il existe un grand nombre d'initiatives et que celles-ci convergent vers des besoins tels que la

disponibilité et l'accessibilité des données en observation de la Terre, les capacités de télécommunication à distance, par exemple la connectivité, l'utilisation de la navigation par satellites, le financement et la formation.

En tant que co-Président et pays membre de l'équipe de travail, le Canada a participé à deux activités du programme des applications spatiales qui méritent d'être soulignées. En août 2007, l'Agence de santé publique du Canada et l'Agence spatiale canadienne ont participé à la Rencontre régionale d'experts à Bangkok en Thaïlande. Étant donné le grave impact en santé publique et animale de l'influenza aviaire dans cette région du monde, cette rencontre de travail a porté plus spécifiquement sur l'utilisation des technologies spatiales pour le monitoring et la détection précoce de l'influenza aviaire en Asie. Cet événement a mené à la création d'un groupe régional de travail pour l'Asie-Pacifique présidé par la Chine et les Philippines, ainsi qu'à l'élaboration de plusieurs recommandations d'actions visant principalement l'élaboration de mécanismes de développement coopératif, d'outils techniques dans la prévention effective et le contrôle de dangers transfrontaliers tels que l'influenza aviaire. Le Canada y a présenté ses techniques pour surveiller le virus du Nil ainsi que la maladie de la lime.

Plus récemment en mai 2008, deux ministères canadiens, le Centre de recherche sur les communications au Canada et l'Agence spatiale canadienne ont représenté le Canada et l'équipe de travail pour participer à l'Atelier sur l'utilisation des technologies spatiales pour la télésanté pour le bénéfice de l'Afrique. Cette activité, qui s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, a été organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales de la France. Cet atelier a permis de faire connaître les initiatives en Afrique et de cerner les besoins autant en télédétection qu'en télécommunications pour mieux contrôler les épidémies. Deux présentations avaient été faites par la délégation canadienne. La première faisant état des leçons apprises pour l'utilisation viable de la télédétection et les technologies des communications par satellites pour la santé humaine. La seconde était une présentation du co-Président de l'équipe de travail, M. Christopher Ise, sur les activités passées et à venir.

Une autre activité importante a été accomplie en ce qui a trait à la communication entre les membres de l'équipe de travail 6. Le Centre de recherche sur les communications du Canada a gracieusement mis sur pied un portail Internet visant à faciliter l'échange d'informations sur les

initiatives nationales des membres du COPUOS et assurer le suivi des travaux de l'équipe de travail.

Monsieur le Président, nous désirons maintenant rapporter au Comité que certains progrès continuent à être réalisés au Canada dans l'utilisation des technologies spatiales pour combler les besoins en télésanté. À titre d'exemple, l'échographie médicale à distance a été déployée, testée et démontrée avec succès en utilisant la bande KA du réseau de télécommunications par satellites canadien. La connexion a pu se faire entre une petite communauté éloignée située dans le nord du Canada et un hôpital situé au sud du pays. La réussite de cette démonstration permettra certainement de mieux servir les besoins des populations vivant dans les régions éloignées dans un aussi vaste pays que le Canada.

Monsieur le Président, la délégation canadienne souhaite souligner que l'appui volontaire et consensuel des membres de l'équipe de travail demeure indispensable pour la continuité des travaux. Nous désirons inviter les États membres du Comité à participer au prochain atelier en Inde en octobre 2008 sur l'utilisation des technologies spatiales pour la téléépidémiologie pour le bénéfice de l'Asie et le Pacifique. Cette activité, je tiens à le souligner, est organisée dans le cadre du programme des applications spatiales du Bureau des affaires spatiales. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup Mlle Anne-Marie Lan Phan. Vous faites usage du bilinguisme canadien avec beaucoup de maîtrise. Merci beaucoup.

[interprétation de l'espagnol] : A présent, après cette intervention, je me tourne vers les délégations. Y a-t-il une autre demande de parole au titre de ce point de l'ordre du jour? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé notre examen du point 7 de l'ordre du jour, "Application des recommandations d'UNISPACE III".

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol] :* Mesdames et Messieurs, je souhaite à présent que nous poursuivions notre examen du point 8 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session". Avec votre autorisation, avant toute chose, je tiens à donner la parole à Mme Alice Lee, experte en applications des techniques spatiales, qui va présenter au Comité les activités du Programme des

Nations Unies sur les applications des techniques spatiales. Madame, vous avez la parole.

Mme A. LEE (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant le Comité pour vous parler des activités du Programme des applications spatiales. Je vous félicite vous et les autres membres du Bureau pour votre élection à la Présidence du Comité. Avec mes collègues de la Section des applications des technologies spatiales, nous sommes prêts à vous aider à réaliser les activités prévues par le mandat du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales.

Je voudrais exprimer toutes mes condoléances devant les pertes de vies récentes suite au cyclone qui a frappé le Myanmar et le tremblement de terre en Chine. J'aimerais que le Programme puisse faire plus pour contribuer aux efforts d'urgence et de préparation aux catastrophes naturelles à l'avenir.

Je voudrais vous féliciter pour le travail réalisé par le Comité international pour le système mondial de navigation par satellite. Cette partie a fourni un soutien important aux activités pour promouvoir l'application des technologies spatiales. Je voudrais remercier les équipes pour leurs efforts et pour définir les mesures concrètes pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Je voudrais également féliciter la NASA pour ses 50 ans d'activités. La NASA a apporté des avantages concrets à notre société en matière d'inspiration et d'innovations. Elle a permis de préserver les vies et protéger l'environnement. Le récent atterrissage sur Mars signale une promesse pour l'avenir.

Le Programme des applications spatiales des Nations Unies poursuit différents types d'activités entamées en 2008 et nous jetons les bases pour les activités prévues pour 2009. Le Programme a également participé à la mise en œuvre des accords dégagés à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique. Nos efforts portent sur les domaines thématiques prioritaires avec différents sujets retenus notamment dans le domaine du développement durable pour les pays en développement. Nos objectifs sont réalisés par le biais d'activités qui donnent des résultats tangibles et concrets dans les pays en développement.

Les thèmes prioritaires du Programme des applications des technologies spatiales sont l'utilisation des technologies spatiales pour surveiller et protéger l'environnement ainsi que la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes, la télésanté, la télééducation ainsi que l'éducation aux sciences spatiales et la mise en place des capacités. Les technologies spatiales

actuellement employées, sont les suivantes : les systèmes mondiaux de navigation par satellites, les communications par satellites, les applications de télédétection, l'observation de la Terre et les satellites météorologiques. Le Programme cherche à examiner les applications, l'utilisation de nouvelles technologies spatiales telles que les technologies des applications des macro et nano technologies aux satellites à l'appui des domaines prioritaires dans toute la mesure du possible.

Parmi les thèmes prioritaires, nous avons introduit les technologies spatiales pour les décideurs et éducateurs. Nous cherchons à stimuler des discussions pour identifier les besoins régionaux et explorer les possibilités pour trouver des solutions grâce à l'utilisation des technologies spatiales. Aider les régions à lancer des projets pilotes en utilisant les applications des technologies spatiales et pour répondre aux besoins régionaux. Ceci est fait par le biais d'ateliers, séminaires, colloques, stages de formation et consultations d'experts.

Les efforts passés ont porté sur la mise en place des capacités dans les pays en développement. Nous cherchons à réaliser les objectifs de façon novatrice et efficace. Nous souhaitons essentiellement mettre en œuvre des projets pratiques qui utilisent concrètement les technologies spatiales pour répondre aux besoins fondamentaux des pays en développement.

Activités en 2008. Le statut des activités de 2007 au titre du Programme des applications spatiales et celles prévues pour 2008 se trouvent dans mon rapport que j'ai présenté à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, document A/AC.105/900. Ce rapport a été complété par des propositions contenues au moment de la présentation au Sous-Comité qui est reflété dans le rapport A/AC.105/911.

Aujourd'hui, je vais présenter les activités les plus récentes du Programme des activités spatiales et je formulerai des propositions pour 2009. En 2008, le Programme a terminé trois activités. D'abord, la Conférence internationale Nations Unies/UNESCO/Arabie Saoudite sur l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion de l'eau qui s'est tenue à Riyad en avril. La Conférence a mis en place trois groupes de travail et a envisagé des actions de suivi. L'Atelier Nations Unies/OMS/Burkina Faso/ESA pour l'utilisation des technologies spatiales à la télésanté, à l'intention de l'Afrique s'est tenu à Ouagadougou en mai. Les participants ont identifié 11 actions pour une collaboration future dans la région. Un atelier Nations Unies/ESA/NASA/JAXA sur l'Année héliophysique internationale et les sciences spatiales fondamentales s'est tenu en Bulgarie en

juin dernier. Cet atelier est le quatrième d'une série de cinq consacrés à l'Année héliophysique internationale 2007 et l'Année internationale d'astronomie 2009.

Activités pour la fin de 2008. Sept autres ateliers, colloques et stages de formation sont prévus jusqu'à la fin 2008. Je citerai l'Atelier États-Unis/Colombie/Nations Unies sur les applications du GNSS qui se tiendra en juin à Medellin en Colombie. Un Atelier Nations Unies/Indonésie sur les applications des technologies spatiales intégrées pour la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et l'atténuation de la vulnérabilité aux catastrophes se tiendra à Djakarta en juillet prochain. Un colloque Nations Unies/Autriche/ESA sur les applications spatiales à l'appui du plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable se tiendra en septembre à Graz en Autriche. L'atelier Nations Unies/SIA sur les technologies spatiales intégrées en appui à la gestion des événements environnementaux potentiellement dangereux se tiendra en septembre à Glasgow en Écosse. L'atelier régional Nations Unies/Inde/ESA pour l'utilisation des technologies spatiales aux fins de la téléépidémiologie à l'intention de l'Asie et du Pacifique se tiendra en octobre en Inde. L'atelier Nations Unies/Thaïlande/ESA sur le droit spatial se tiendra en novembre en Thaïlande. Un atelier régional Nations Unies/ESA/Kenya sur les applications des technologies spatiales intégrées pour la surveillance des changements climatiques et son impact sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire se tiendra en décembre à Nairobi.

Pour ce qui est des objectifs et des informations plus détaillées de ces activités, je vous renvoie au paragraphe 41 du Rapport de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, document A/AC.105/911, et Annexe II du Rapport des experts des applications spatiales, document A/AC.105/900.

Les paragraphes 43 à 51 du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique, et l'Annexe III de ce Rapport d'experts reflètent les activités des centres régionaux des sciences spatiales et des technologies d'éducation affiliés aux Nations Unies, à l'appui des programmes en 2008 et 2009. Tous les centres régionaux offrent des cours de formation pour les sciences et technologies spatiales. Dans le cadre du programme de bourse, le Programme des applications spatiales continue à collaborer avec l'ISNB et l'École polytechnique de Turin, détachant des chercheurs et des spécialistes des pays en développement et leur donnant des possibilités de bourses à long terme pour étudier le GNSS et les applications connexes. Cinq participants ont rejoint la quatrième place de

ce programme en 2005 et cinq participants ont été choisis pour participer au cinquième cours qui commencera en octobre 2008.

L'Agence spatiale argentine CONAE continue à fournir des bourses pour l'École de formation en épidémiologie de l'environnement par le biais de l'Institut Mario Gullich à Cordoba en Argentine. Il s'agit d'un stage de formation de six semaines à l'intention de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le premier cours s'est terminé l'année dernière, un deuxième cours aura lieu en octobre 2008. Le programme comprend la théorie et la pratique dans l'utilisation des images satellitaires et le système d'information géographique, et les technologies statistiques utilisées dans la géoépidémiologie. Les participants travaillent également à des projets qui auront une importance dans les pays en développement. Les bourses visent à les former aux objectifs de l'équipe d'action 6, la télésanté.

Les activités prévues en 2009. En 2009, le Programme a reçu des engagements de la part des États membres pour réaliser neuf activités. Trois ateliers sur les applications intégrées des technologies spatiales aux fins du développement durable et l'atténuation des catastrophes, la surveillance de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, et aborder les différentes questions liées au Programme des Nations Unies pour le développement; une réunion d'experts chargée du programme des centres régionaux des sciences spatiales et des technologies d'éducation; un stage sur l'utilisation du GNSS; un stage sur le système de recherche et de sauvetage par satellite; un atelier Nations Unies/FIA sur le changement climatique; un atelier sur le droit spatial et un atelier sur les sciences spatiales fondamentales.

Les réalisations de ce Programme. Le Programme aide les centres régionaux affiliés aux Nations Unies avec sa procédure de coordination interactive en neuf points avec les centres régionaux. Le Programme aide les centres régionaux à renforcer les organes de décision afin d'accroître le soutien financier et technique de ces centres. Le Programme continue à aider l'équipe 6 pour compléter son programme de travail. L'équipe 6 a décidé d'approcher trois régions séparément, par intérêt régional et qui ont les mêmes objectifs, à savoir améliorer les services de santé publique.

J'ai le plaisir de vous informer que nous sommes sur le point de lancer un nouveau programme de bourse, intitulé "Bourse Nations Unies/Afrique sur la télésanté en coopération avec le Département de télésanté de l'École de médecine Nelson Mandela, l'Université en Afrique du Sud, la Société internationale de

télémedecine et de télésanté. Cette bourse donnera une formation à court terme en télémedecine à 40 à 80 médecins africains chaque année. Le suivi sera assuré et ce programme va démarrer en novembre 2008 et le premier stage de formation sera donné au Rwanda. Cet atelier vise également à aider à la réalisation des objectifs de l'équipe 6 de télésanté.

Depuis la dernière session du COPUOS, le Programme a évalué des progrès de différents projets pilotes qui favorisent le développement durable dans les pays en développement. Notre projet pour le partage des données intitulé "Répartition et utilisation des données LANDSAT pour le développement durable en Afrique" distribue les données LANDSAT qui ont été offertes par les États-Unis d'Amérique aux institutions africaines, travail qui est réalisé en collaboration avec le PNUE. Jusqu'à présent, ce projet a fourni des imageries LANDSAT à 15 institutions d'éducation et de formation en Afrique. Avec son budget très limité, le Programme met en œuvre des projets pilotes grâce aux efforts volontaires des institutions participantes sur différents sujets : mise en place d'une politique nationale de partage des données ; cartographie, analyse, accès et partage des données ; mise en place des capacités, formation, éducation ; évaluation de l'environnement lié au système de classification des sols ; utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes ; étude de faisabilité sur la télésanté ; étude sur la téléépidémiologie ; l'utilisation des technologies spatiales pour la surveillance des maladies infectieuses et l'alerte précoce y compris la grippe aviaire ; une cartographie pour évaluer les incendies de forêts. Les informations détaillées figurent dans le Rapport des experts des applications spatiales, document A/AC.105/900, paragraphes 43 à 54.

Concernant les informations transmises à la jeunesse, le Programme continue de soutenir les activités de la Semaine spatiale mondiale. Nous travaillons également en coopération avec le Conseil consultatif sur la génération spatiale et nous nous efforçons de définir des activités qui font participer de jeunes professionnels et étudiants aux applications des techniques spatiales. A l'heure actuelle, le SCAG travaille sur une étude relative aux applications des systèmes de satellites de navigation mondiaux. Le Programme soutiendra la présentation des résultats de l'étude lors de l'Atelier en Colombie sur le GNSS.

Quel sera l'avenir de ce Programme ? Les grands domaines thématiques prioritaires du Programme sont la gestion des ressources naturelles, la surveillance environnementale, la gestion des catastrophes, la télééducation, la télésanté, les sciences spatiales fondamentales. À l'avenir, le Programme continuera de se pencher

sur les applications des techniques spatiales intégrées où toutes les priorités susmentionnées seront intégrées le cas échéant. Cette approche est présentée au paragraphe 31 du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique dans le document A/AC.105/911.

Le Sous-Comité a constaté qu'il était nécessaire que le Programme continue de contenir tous les domaines prioritaires susmentionnés afin de garantir l'intégrité du Programme. Voilà pourquoi l'avenir du Programme ira dans le sens d'application des techniques spatiales intégrées.

Nous sommes conscients de la tendance mondiale selon laquelle on peut répondre aux besoins en appliquant les techniques spatiales. En plus de la question de la gestion de l'eau, nous allons rajouter des applications des techniques spatiales intégrées pour surveiller le changement climatique et son impact. Nous avons prévu un atelier au Kenya en décembre 2008 sur le changement climatique, avec l'accent qui sera mis sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Nous continuerons de traiter de la question de l'utilisation des techniques spatiales pour lutter contre et prédire l'impact éventuel du réchauffement de la planète sur nos activités futures.

Dans le domaine des nouvelles technologies, nous sommes totalement conscients d'une utilisation accrue des micro et nano technologies dans l'industrie spatiale. Ces micro et nano technologies ont l'intérêt d'être plus fiables, de réduire la consommation énergétique, de réduire les besoins en termes de volumes et donc par là même de réduire les besoins de maintenance et de rabaisser les coûts. Nous avons lancé un atelier en Russie l'année dernière sur l'utilisation des technologies micro satellites pour la surveillance de l'environnement. Nous continuerons d'explorer les possibilités d'application des micro et nano technologies aux activités spatiales.

Début 2004, le Programme s'est élargi et a soutenu des projets pilotes revêtant une importance nationale ou régionale dans les pays en voie de développement. Le Programme poursuivra ses efforts en faisant appel à des activités volontaires à bas coût ou gratuites de la part de chaque institut participant, sans qu'il y ait de transfert de fonds entre les différentes parties au projet. Le Programme a déjà engrangé des réussites en adoptant cette approche. Depuis 2004, le Programme a lancé 41 projets pilotes dans les pays en voie de développement. La majorité de ces projets a pu voir le jour grâce à des sessions de débats en groupe dans les ateliers. Sur les 41 projets pilotes, 10 sont des efforts récurrents dans les groupes à composition non limité, 17 sont terminés,

4 sont inactifs annulés et 10 sont en cours. À l'avenir, le Programme de mettre l'accent sur des mesures de suivi ou des projets pilotes pour le développement durable après avoir organisé des activités de renforcement des capacités, par exemple un atelier ou un colloque. Notre objectif ultime étant d'appliquer la technique spatiale dans l'intérêt de la croissance économique et sociale des êtres humains.

Mesdames et Messieurs, je vous ai présenté brièvement un aperçu des principales activités menées au titre du Programme sur les applications des techniques spatiales. Nous avons connu des grands succès mais les difficultés existent encore et toujours. La coopération internationale pour nous doter des ressources humaines, capacités techniques, ressources financières, est absolument nécessaire. Notre capacité de relever ce défi dépend fortement du soutien que nous apporteront tous nos partenaires. Nous avons besoin de ressources financières et techniques transmises par de nombreux États membres qui mettent au point des programmes, des activités, soutenant un appui local afin de garantir une utilisation opérationnelle durable des techniques spatiales.

Je remercie les États membres de leur contribution en termes de ressources humaines, de ressources financières et technologiques, et à nouveau je lance un appel aux États membres et aux organisations concernées afin qu'ils contribuent généreusement au fonds d'affectation volontaire du Programme des applications des techniques spatiales.

En conclusion, le Programme sur les applications des techniques spatiales s'efforce toujours d'identifier les façons d'utiliser la science spatiale et les techniques spatiales afin de renforcer les capacités dans les pays en voie de développement et de promouvoir leur développement durable. Nous continuerons à nous focaliser sur les activités afin de prévenir ou de réduire les risques de mort, de destruction des biens et en mettant l'accent sur les activités pouvant améliorer les conditions socio-économiques. Compte tenu des limitations des ressources humaines et financières, le Programme s'efforce de mettre sur pied les activités à court et moyen termes avec des résultats tangibles afin de promouvoir le développement économique et culturel durable. Dans le cadre de ces efforts, nous comptons sur une coopération fructueuse avec tous les États membres et leurs institutions respectives. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je tiens à remercier Mme Alice Lee. Vous l'avez entendu, la liste d'activités est impressionnante, des activités qui sont menées dans le monde entier, il n'y a pas d'exception. Ce sont

des activités très dynamiques et nous, les pays, nous sommes fiers de ce processus de coopération technique, et ce alors qu'il n'y a guère de ressources. C'est la preuve que l'on peut faire beaucoup avec peu, c'est la preuve de l'efficacité de gestion des ressources obtenues par le secrétariat sur la base du budget ordinaire et des contributions volontaires, des contributions volontaires qui sont toujours les bienvenues compte tenu de la demande croissante de tels projets. Merci beaucoup Mme Lee de votre présentation.

À présent, nous allons poursuivre notre liste d'orateurs sur le point 8 de l'ordre du jour, le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Le premier orateur est M. Petr Lála de la République tchèque. Vous avez la parole, Monsieur.

M. P. LÁLA (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre délégation souhaiterait formuler quelques commentaires sur les débats survenus lors de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique. À nos yeux, le principal résultat de l'année dernière a été l'approbation du plan de travail UNSPIDER pour 2007, approuvé par l'Assemblée générale et la demande qui a été formulée au Secrétaire général afin qu'il mette en œuvre les activités de plateforme prévues dans le plan de travail pour la période 2008-2009. Cela a été une décision difficile qui a même exigé que l'on procède au vote pendant la session de l'Assemblée générale.

Pendant la session du Sous-Comité scientifique et technique, nous avons été très satisfaits de l'information détaillée donnée par le secrétariat sur les activités qui ont été menées par le UNSPIDER en 2007 et sur les plans à venir. Nous estimons que cette nouvelle plateforme est une contribution importante, concrète du Comité aux applications très pratiques des techniques spatiales et ce dans l'intérêt de l'humanité. Voilà pourquoi nous sommes prêts à faire une contribution financière à concurrence de 200 000 couronnes tchèques, ce qui équivaut à peu près à 8 000 euros, afin de soutenir cette activité.

Concernant la question des débris spatiaux, notre délégation a activement participé aux débats du groupe de travail sur les débris spatiaux et ce depuis le début. Voilà pourquoi nous nous félicitons de constater que les Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux telles qu'adoptées par le Sous-Comité et puis par le COPUOS ont été avalisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217. Nous nous félicitons que l'on ait recommandé leur application grâce aux mécanismes nationaux appropriés. Nous estimons

que c'est là le premier pas sur une route qui sera longue afin de trouver une solution et de garantir la sécurité du trafic spatial à l'avenir.

Je tiens à mentionner le mémorandum sur le rôle à venir et les activités futures de notre Comité, qui avait présenté par l'ancien Président du COPUOS, M. Brachet. Ce document, élaboré en consultation avec de nombreuses délégations, devrait mener nos travaux et déterminer le résultat de nos débats futurs. Plus particulièrement, notre délégation a toujours soutenu l'implication du Sous-Comité scientifique et technique pour résoudre la question de la sécurité du trafic spatial ou ce que l'on appelle la durabilité à long terme des activités spatiales. Voilà pourquoi nous soutenons totalement le fait que l'on rajoute ce nouveau point à l'ordre du jour du COPUOS dès que possible. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. Lála de sa déclaration. Merci beaucoup, pour sa déclaration au nom de la République tchèque. A présent, j'ai le plaisir de donner la parole à M. James Higgins des États-Unis. Vous avez la parole, Monsieur.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je tiens à remercier M. Aboubekr Seddik Kedjar de l'Algérie pour l'excellent travail effectué à la Présidence du Sous-Comité scientifique et technique cette année. Sous sa direction très capable, la quarante-cinquième session du Sous-Comité a pu largement progresser et traiter de nombreuses questions. Qui plus est, la délégation des États-Unis souhaite à nouveau féliciter le Bureau des affaires spatiales pour avoir soutenu les réunions du Sous-Comité est des différents groupes de travail.

Monsieur le Président, ma délégation a pris bonne note de l'évolution positive de la situation du Sous-Comité scientifique et technique dans la façon dont il a réagi aux recommandations de la Conférence UNISPACE III. Nous estimons que l'approche souple qui a recouru à des plans d'action pluriannuel des équipes d'action, le cas échéant, des rapports par d'autres groupes sur leurs activités, tout cela s'avère être une façon efficace de mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III. Cela nous permet également de traiter d'un très vaste éventail de questions.

Nous avalisons totalement le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique 2008. Nous souhaitons tout particulièrement mettre en exergue les progrès réalisés lors du Sous-Comité scientifique et technique par le groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la direction de son Président, M. Harbison du

Royaume-Uni. Le groupe de travail conformément au plan de travail pluriannuel adopté par ce Comité en 2007, a atteint un consensus sur un projet de cadre de sécurité pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique élaboré par le groupe d'experts conjoints du Sous-Comité scientifique et technique, AIEA. Nos experts ont participé à ces réunions d'experts qui se sont tenues pendant la session de février du Sous-Comité et nous nous félicitons de constater que ce projet de cadre de sécurité a été distribué aux États membres du Sous-Comité scientifique et technique et au Comité des normes de sûreté de l'AIEA pour examen et commentaires.

Je tiens également à vous dire que nous nous félicitons de l'achèvement efficace du plan de travail pluriannuel sur l'Année héliophysique internationale 2007. Cette campagne sur l'Année héliophysique a été officiellement inaugurée ici à Vienne en février 2007 à l'occasion de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique. Ça a été là une entreprise véritablement internationale puisque des pays du monde entier ont accueilli différents instruments, ont fourni des chercheurs scientifiques, ont apporté leur soutien aux missions spatiales. Cette année a permis d'attirer l'attention du monde entier sur l'importance de la coopération internationale dans les activités de recherche dans le domaine de la physique terrestre et solaire. Il est essentiel de coopérer pour bien comprendre les effets des activités solaires et des phénomènes météorologiques spatiaux sur notre quotidien, notre environnement, nos systèmes spatiaux. Il faudrait également voir comment le Sous-Comité scientifique et technique pourra continuer de traiter de toutes les questions connexes à l'avenir.

Monsieur le Président, lors de la session du Sous-Comité, les États-Unis s'étaient fait l'écho d'autres États membres pour exprimer leur satisfaction du fait que l'Assemblée générale à sa session de 2007 avait avalisé les Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux, Lignes directrices élaborées au sein du Sous-Comité. Nous attendrons les informations sur la façon dont les États membres mettent en avant ces Lignes directrices grâce à des mécanismes nationaux appropriés.

Les États-Unis se réjouissent de voir que le Sous-Comité a ajouté la question des systèmes de satellites de navigation mondiaux à son ordre du jour de cette année. Le Comité international sur les systèmes de satellites de navigation mondiaux qui a découlé d'UNISPACE III et qui a été officiellement mis sur pied en novembre 2006, progresse de façon significative et l'on pourra atteindre les objectifs de compatibilité et d'interopérabilité entre les

systèmes mondiaux régionaux de positionnement spatial, de navigation, et que l'on pourra promouvoir l'utilisation du GNSS et son intégration dans les infrastructures, surtout dans les pays en voie de développement.

Les États-Unis continueront de coopérer avec les États membres du COPUOS afin de soutenir ce système de satellites de navigation mondial et le forum des fournisseurs. Comme le stipule la résolution de l'Assemblée générale 58/89, les rapports sur les activités du système international satellitaire pour la recherche et le sauvetage sont examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Par voie de conséquence, très brièvement, je tiens à mentionner la participation des États-Unis au programme de recherche et de sauvetage international COSPAS/SARSAT. Le nombre total de nations membres de COSPAS/SARSAT atteint désormais 38. Les États-Unis continuent de fournir des instruments dans le cadre de ces programmes satellite environnemental et opérationnel en orbite polaire et géostationnaire avec également nos partenaires internationaux. Le programme COSPAS/SARSAT dispose de sept satellites en orbite polaire, cinq satellites géostationnaires qui garantissent une couverture mondiale pour les balises de recherche et de sauvetage.

En 2007, COSPAS/SARSAT a permis de sauver 1 700 vies dans plus de 400 cadres différents. Depuis que COSPAS/SARSAT est opérationnel, depuis 1982, le système a permis de sauver plus de 20 000 vies. Nous souhaitons rappeler aux États membres que l'un des deux principaux types de balises dans le programme COSPAS/SARSAT de 406 MHz et 121,5 MHz, celui de 121,5 MHz est en train d'être retiré du service et ne pourra plus être utilisé à compter du 1^{er} février 2008. Compte tenu du grand nombre de balises toujours utilisées, les efforts de sensibilisation sont en cours afin de fournir des informations sur ce changement programmatique.

Les États-Unis participent également à un effort visant à élaborer une base de données internationale sur l'immatriculation des balises pour le COSPAS/SARSAT. Cette capacité permet aux propriétaires de balises vivant dans les pays qui n'immatriculent pas leurs balises d'avoir un endroit où ils peuvent le faire. Cela permet également aux nations qui ont un service d'immatriculation des balises mais qui ne l'ont pas en ligne, d'immatriculer leurs balises auprès de cette base de données internationale. Une immatriculation précise et rapide des balises est absolument essentielle pour garantir le succès d'une réaction et d'une intervention. Cela fournit également davantage d'informations quant au propriétaire de

la balise. Qui plus est, les États-Unis et ses partenaires envisagent l'utilisation de satellites dans l'orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage avec des satellites internationaux.

Actuellement, nous menons des essais avec des preuves de concept pour le système GPS. Grâce à ce nouveau système d'orbite terrestre moyenne l'on améliorera la précision de l'emplacement tout en réduisant le retard lié aux satellites en orbite basse. Pour toute information supplémentaire, je vous renvoie au site www.cospas-sarsat.org et www.sarsat.noaa.gov.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le programme SPIDER, ma délégation souhaite rappeler que dans sa résolution 61/110, l'Assemblée générale est convenue que l'UNSPIDER devrait profiter de contributions volontaires et qu'il fallait réorganiser les priorités dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies et le cas échéant qu'il était nécessaire de réorganiser les priorités du Bureau des affaires spatiales. Qui plus est, des activités supplémentaires liées à SPIDER n'auraient pas, dans la mesure du possible, un impact négatif sur les activités actuelles du Bureau et ne devraient pas déboucher sur une augmentation du budget ordinaire total des Nations Unies. Voilà la base sur laquelle ma délégation et d'autres délégations se sont ralliées au consensus sur la résolution 61/110.

Monsieur le Président, au paragraphe 156 du Rapport du COPUOS en 2007, le Comité est convenu que dans le cas où SPIDER ne recevait pas les ressources au titre du budget ordinaire des Nations Unies telles qu'elles avaient été demandées pour 2008-2009, le Bureau des affaires spatiales préparerait et présenterait à l'occasion de la session 2008 du Sous-Comité scientifique et technique, un plan de travail revu à la baisse sur la base du plan de travail préadopté par le Comité pour la période 2008-2009. Ça a été la base sur laquelle ma délégation et d'autres délégations se sont ralliées au consensus sur le plan de travail proposé pour SPIDER pour la période 2008-2009.

Malheureusement, cet accord susmentionné n'a pas été respecté. Nous avons été informés que le Bureau des affaires spatiales via le processus du budget ordinaire l'été dernier, avait reçu certaines des ressources qui avaient été demandées pour 2008-2009 pour soutenir SPIDER, mais pas la totalité de ces ressources. Auquel cas, comme le prévoit le paragraphe 56 du Rapport du COPUOS, le Bureau des affaires spatiales devrait envisager une réduction du plan de travail et soumettre sa proposition au Sous-Comité scientifique et technique. En lieu et place de cela, le projet de résolution sur la coopération internationale pour

l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique qui a été soumis à la IV^e Commission de l'Assemblée générale contenait un libellé concernant le plan de travail SPIDER qui prévoyait une incidence budgétaire.

Monsieur le Président, ma délégation l'a déjà dit, nous soutiendrons SPIDER en fournissant des produits de données, des experts sur les activités très spécifiques dans le cadre de SPIDER. Nous avons travaillé en étroite coopération avec d'autres délégations pour dégager un consensus sur ce programme de travail. Cependant, les États-Unis n'ont pas été en mesure de se rallier au consensus sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en automne dernier étant donné que plusieurs délégations ont cherché à saper l'accord qui avait été passé ici à Vienne en exigeant des fonds supplémentaires de la part du budget ordinaire des Nations Unies. À l'heure de planifier les activités à venir de SPIDER, nous exhortons le Bureau à tenir compte des réalités budgétaires auxquelles sont confrontées les Nations Unies et à s'efforcer de réduire les coûts et de mettre l'accent sur la rentabilité.

Enfin, je tiens à réitérer que ma délégation se félicite des présentations spéciales qui ont été faites devant le Sous-Comité scientifique et technique sur différents sujets. Nous restons d'avis que ces présentations sont une occasion d'entendre des informations très techniques et complémentaires et d'informer nos délégations sur les nouveaux programmes et l'évolution de la communauté spatiale, mais aussi d'entendre les exemples très concrets de l'application des techniques spatiales. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. James Higgins de sa déclaration au nom de la délégation des États-Unis. À présent, je donne la parole à M. Ayo Otepolá du Nigeria. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. OTEPOLA (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation félicite le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la façon dont il a présidé les travaux du Sous-Comité à sa quarante-cinquième session. Nous souhaitons également remercier le secrétariat du Rapport qui a été présenté au Comité. Nous nous félicitons de ce rapport, mais nous souhaitons rajouter que le Programme des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales est l'une des activités prioritaires du mandat de ce Comité. En tant que tel, nous souhaiterions donc que le Bureau continue de s'efforcer, plus encore que par le passé, à identifier des domaines thématiques prioritaires de son Programme sur les applications spatiales, et plus particulièrement en ce qui concerne la gestion

des ressources humaines, la surveillance de l'environnement, la gestion des catastrophes, la télééducation, la télésanté et le renforcement des capacités.

Ces activités dans ce domaine permettront de renforcer les capacités et les compétences des États membres en voie de développement. Cela nous permettra d'avoir accès à des informations spatiales et utiliser des techniques d'applications spatiales aux fins de la planification et du développement. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. Otepolá de la délégation du Nigeria et je donne la parole à M. Roberio Becerra du Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Roberto Becerra, c'est mon nom. Je me réjouis de vous voir à la Présidence de cette session.

Monsieur, au nom de la délégation du Venezuela, je tiens à revenir sur un point du Rapport parce qu'il y a une erreur et si elle n'est pas corrigée, il sera très difficile que nous puissions accepter ce rapport. Au point 8, justement en ce qui concerne les sources d'énergie nucléaires, au paragraphe 143, l'on a modifié un libellé qui avait été adopté en février. Ce qui figure là n'est pas ce qu'on avait adopté en février. On avait dit que l'on parlerait d'orbite terrestre et maintenant on parle d'orbite proche de la Terre. Donc, je vous demande de procéder à une correction, "orbite terrestre".

En outre, il y a une autre phrase très importante. On dit cette utilisation doit être restreinte au maximum. Or, cela ne figure pas dans le paragraphe pour le moment, pourtant ça avait été convenu en février. Donc, si nous procédons à ces modifications, à ce moment-là je peux lire mon intervention et avaliser le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je remercie Roberto, moi aussi j'étais quelque peu étonné, mais votre nom était écrit comme ça dans ma liste, je m'en excuse. Pour ce qui est de votre commentaire, nous en prenons bonne note. Je suis persuadé que le secrétariat va réviser le rapport et bien entendu, une fois que nous disposerons de ce texte vérifié et corrigé, nous vous le soumettrons afin de s'assurer que l'on peut dégager un consensus. Avec votre accord nous pouvons procéder de la sorte.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans ce cas-là, je pars du principe que l'on va procéder à

la correction et je vous lis sans plus tarder l'intervention. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Excusez-moi. Il y a une motion d'ordre de la part des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, à ce stade, je ne peux pas dire que nous sommes d'accord avec le changement proposé mais il vaudrait mieux qu'on nous présente cela par écrit pour que nous puissions confirmer le texte approuvé sur la base d'un accord. Ensuite, nous pourrions bien sûr revenir sur cette question si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie les États-Unis de sa déclaration. Oui, c'est bien ce que je comptais faire. Le secrétariat va s'assurer que les commentaires du délégué du Venezuela soient conformes avec le texte original et une fois que le secrétariat aura éclairci cette question, comme on l'a dit, on pourra passer à l'approbation du Rapport. Avec votre accord, nous allons poursuivre en entendant votre déclaration.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Bien sûr, je pense que si l'on reprend le texte original il n'y aura aucun problème, parce que ce que l'on a ce n'est pas le texte original qui avait été adopté en février. Tout ce que je demande c'est que l'on reprenne ce qui avait été convenu en février. Il n'y a aucune modification, il s'agit simplement de reprendre le texte original qui avait été adopté en février.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, nous allons donc demander au secrétariat de procéder aux vérifications sur la base de votre proposition. Je vous en prie.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela se félicite des progrès qui ont été réalisés et mentionnés dans le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-cinquième session. Nous souhaitons poursuivre le débat de façon constructive sur les différents points qui sont abordés ainsi que nous souhaitons ajouter d'autres questions liées à la compétence et les activités scientifiques et techniques, la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et la technologie spatiale mise à la disposition de tous.

Notre délégation souhaite se prononcer sur les points 5 et 8 du Rapport. De façon générale, notre délégation estime qu'il est indispensable de

promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes qui répondent à ces différentes questions, compte tenu de l'impact très important que cela a sur l'activité et la vie sur la planète. Qui plus est, c'est une des responsabilités principales des Nations Unies dans le domaine juridique notamment susciter le développement progressif du droit international, sa réglementation dans le respect de l'environnement, de l'espace extra-atmosphérique.

Pour ce qui est des débris spatiaux, je me félicite de l'adoption des Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux par l'Assemblée générale. Ceci étant dit, il est prioritaire de continuer d'approfondir cette question en accordant une attention toute particulière aux débris provenant des plateformes avec des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, les collisions d'objets spatiaux avec des débris spatiaux et autres aspects dérivés tels que l'amélioration de la technologie pour surveiller ces derniers, renforcer l'engagement pris par les États pour diffuser l'information relative aux débris spatiaux et surtout dans les pays qui sont responsables de la contamination et de la pollution qui, de longue date, ont manipulé des technologies sans qu'il n'y ait ni contrôle ni restriction. Tout cela se fait conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, nous estimons qu'il est inadmissible d'utiliser la dite énergie dans les orbites terrestres, en partant du principe que toute activité menée dans l'espace extra-atmosphérique doit être régie par les principes de protection de la vie et du maintien de la paix. L'on ne peut autoriser la prolifération de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique si l'on n'a pas avant évalué l'effet et les effets sur l'homme et l'environnement. Voilà pourquoi à nos yeux, l'on ne peut pas autoriser l'utilisation de réacteurs nucléaires ou toute autre source d'énergie nucléaire dans ces orbites. Nous comprenons bien la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire pour garantir la viabilité de certaines missions interplanétaires. Cependant, il faut approfondir la recherche connexe afin d'optimiser l'utilisation d'autres options de production de cette énergie en envisageant d'autres sources d'énergie plus sûres et d'efficacité avérée.

Il convient de souligner que dans le respect des normes internationales, nous souhaitons ajouter que l'activité de réglementation liée à l'utilisation de sources nucléaires dans l'espace est un devoir des États quel que soit le degré de développement social, économique, scientifique ou technique, une responsabilité qui incombe à toute l'humanité. Nous réitérons la responsabilité internationale des

gouvernements à l'égard des activités nationales qui supposent l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique menées par les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, et que cela doit se faire dans l'intérêt des peuples et non pas contre les peuples.

Enfin, nous espérons que l'on approuvera un cadre de sécurité sur les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace avec un consensus, conformément au droit international afin de préserver la paix et la sécurité internationales, afin de renforcer la coopération, la protection de la vie sur la planète. Merci beaucoup.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant du Venezuela de son intervention. Je me tourne vers les délégations. Y a-t-il une autre demande de parole sur cette question, sur ce point de l'ordre du jour ? Tel n'est pas le cas. Nous poursuivrons nos travaux.

Je tiens simplement à vous rappeler deux propositions qui découlent de la Réunion interagences. L'une concernait les propositions faites par les délégations pour le choix du thème de la session informelle pour l'année à venir, on en a déjà un peu parlé ce matin et lundi également. L'autre question concerne le souhait que le Comité, notre Comité reçoive directement le rapport présentant les résultats de la Réunion interagences. Voilà deux questions sur lesquelles nous devons prendre une décision et je tiens simplement à attirer votre attention sur ces deux questions puisque nous en reparlerons lundi matin. Merci.

À présent, j'attire votre attention sur le texte officiel qui vient d'être distribué en réaction à la proposition de Lignes directrices pour la sélection et la création de bureaux de soutien régional ONU/SPIDER. Sans plus tarder, je donne la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman qui va nous présenter ce document officiel. Madame, vous avez la parole.

Nous souhaitons vérifier. Est-ce que toutes les délégations ont reçu ce texte ? Nous vous demandons bien entendu de le lire attentivement avant que Mme Othman ne fasse la présentation.

Je pense qu'il est souhaitable que l'on commence sans plus tarder. Madame, vous avez la parole.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président, pour donner au secrétariat la possibilité de présenter le non document sur les directives proposées pour la sélection et la création des bureaux d'appui au UNSPIDER.

Dans le paragraphe 11 de la résolution de l'Assemblée générale qui porte création de la plateforme SPIDER, plateforme des Nations Unies des données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, document 61/110, les délégations ont décidé que le Programme devrait collaborer avec les centres régionaux d'expertise dans l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et créer un réseau de bureaux d'appui régionaux pour mettre en œuvre les activités du Programme dans leurs régions respectives, de façon coordonnée et pour profiter de l'expérience et des capacités offertes par les États membres, notamment par les pays en développement.

L'année dernière, au cours de la cinquantième session du COPUOS, le Comité a reconnu le rôle essentiel que le réseau des centres régionaux pourrait jouer pour promouvoir et réaliser les activités de SPIDER au niveau régional, et a demandé que le Bureau travaille sur la définition et la mise en place du réseau avec les États membres intéressés.

À la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique qui s'est tenue en février dernier, le Sous-Comité a noté les engagements de l'Algérie et du Nigeria. Les indications d'engagement de l'Argentine, de l'Iran, du Maroc, de l'Arabie Saoudite, de l'Afrique du Sud, la Syrie, ainsi que le Centre africain pour la technologie spatiale des pays francophones au Maroc et le Centre régional au Kenya pour la création des bureaux d'appui régionaux. Le Bureau a obtenu des offres formelles de l'Algérie et du Nigeria qui comprennent également un niveau de ressources qui seront mises à disposition pour ces bureaux régionaux d'appui.

Nous pensons qu'il faut avoir des critères et des directives précis pour choisir ces bureaux régionaux. Entre autres critères, nous pensons que chaque bureau régional devrait être approuvé par le groupe régional concerné. Nous avons donc distribué ce document présentant des directives et des critères que nous vous soumettons et nous aimerions avoir votre avis.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Nous vous remercions, Madame, d'avoir présenté ce non document. En fait, nous espérons que vous allez l'examiner et si vous avez des réactions préliminaires vous êtes tout à fait invités à intervenir, sinon bien entendu, vous aurez suffisamment le temps de revenir sur ce non document. Il me semble que c'est une initiative tout à fait intéressante car on établit des critères très clairs permettant d'établir les bureaux régionaux. C'est une initiative du Bureau des affaires spatiales tout à fait bienvenue qui nous permet de mieux

déterminer les critères et mieux cibler ce que nous attendons de vous. Est-ce que vous avez une réaction à chaud ? Le Pakistan, vous avez la parole.

M. I. IQBAL (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Nous serions intéressés à participer à la création de bureaux régionaux au Pakistan. Pour l'instant, nous ne pouvons que faire part de notre intention d'établir ce type de bureau. Nous allons recontacter le Bureau des affaires spatiales le moment venu. Notre Agence spatiale nationale a une riche expérience à l'appui des agences de gestion des catastrophes naturelles en cas de catastrophes telles que des cyclones, inondations, ou tremblements de terre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je ne vois pas d'autre délégation qui souhaite intervenir à ce stade. Si, le Chili. Vous avez la parole, Monsieur.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous sommes tout à fait satisfaits des idées présentées par notre collègue et amie qui bénéficie de notre plein soutien. L'Argentine serait également prête à participer en tant que bureau d'appui. Nous aussi nous serions peut-être prêts à apporter notre soutien à cette proposition. Nous n'avons pas besoin d'y réfléchir plus avant, nous appuyons cette initiative. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons au début peu de propositions et maintenant nous en avons de plus en plus, ce qui prouve que c'est un programme très utile, très apprécié vu le nombre de propositions qui nous parviennent, et c'est le moment justement d'établir un certain nombre de critères pour le choix de ces bureaux d'appui régionaux. Les États-Unis.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. J'aimerais avoir des précisions sur ce processus. L'interprétation de ce non document est la suivante. Si un pays veut créer un bureau régional, c'est une entité du pays en question qui sera prête à financer les activités et fournirait des bureaux, etc. Mais pour ce faire, le pays n'aura pas besoin d'avoir l'appui et l'assentiment des autres pays de la région. Alors pourquoi lancer ce type de processus compliqué pour ces bureaux d'appui régionaux alors qu'on ne l'a pas dans d'autres cas, alors que les bureaux de Genève, de Bonn, de Beijing n'ont pas eu besoin de coordonner. Ils ont dit nous voulions créer ce bureau régional et ils l'ont fait. Alors que pour les bureaux régionaux on applique une autre procédure de coordination régionale, etc. Nous avons les centres régionaux pour les sciences et éducation spatiales, ce qui est très bien, mais cette coordination régionale supplémentaire pourra

être trop longue ou aboutir à une impasse s'il y a plusieurs pays de la même région qui veulent avoir ou accueillir ce centre régional. J'aimerais savoir pourquoi on veut se lancer dans ce processus de sélection compliqué. Si le secrétariat estime que c'est la meilleure façon de procéder, très bien, mais nous aimerions quand même avoir une certaine précision. Pourquoi on traite certains bureaux d'une façon et d'autres bureaux d'une façon un petit peu différente ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci pour cette intervention. Étant donné qu'il s'agit d'une proposition provenant du secrétariat, je me tourne vers Mme Othman pour qu'elle puisse nous expliquer pourquoi elle a formulé cette proposition.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous allons vous donner la réponse dès que possible dès que le processus de sélection sera terminé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse, M. le représentant des États-Unis ? Dans ce cas-là nous allons attendre la réponse du Bureau des affaires spatiales qui nous présentera sa réponse lundi prochain.

Nous poursuivons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session", nous allons poursuivre ce débat lundi matin. Nous allons l'examen du point 8 lundi.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer maintenant à l'examen du point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session". Je vais donner la parole au Pr Kopal de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République tchèque, je voudrais faire quelques observations sur les activités du COPUOS et de son Sous-Comité juridique dans le domaine juridique et présenter un certain nombre de commentaires sur les principaux résultats du Sous-Comité au cours de sa quarante-septième session.

Mais avant de ce faire, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence du COPUOS pour la période 2008-2009. Votre expérience, compétence diplomatique et l'approche modérée dont vous avez fait preuve en tant que

représentant de votre pays pendant de nombreuses années, nous permettront de mener à bien nos travaux.

Monsieur le Président, comme cela a été mentionné dans notre intervention précédente, la délégation de la République tchèque participe et partage pleinement les efforts du COPUOS et du Sous-Comité juridique visant à renforcer la base juridique actuelle des activités spatiales en augmentant le nombre d'États et d'organisations internationales adhérant aux traités spatiaux. C'est pourquoi notre délégation se félicite de la contribution du Bureau des affaires spatiales qui publie régulièrement une édition révisée et complète du texte des Traités et Principes des Nations Unies et des résolutions connexes adoptées par l'Assemblée générale, y compris un additif sur l'état des accords internationaux relatifs à l'espace.

Nous pensons qu'il est également très utile qu'au titre du point de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités relatifs à l'espace", le Sous-Comité juridique et son groupe de travail dirigé ou présidé par M. Cassapoglou de la Grèce, cherchent à renforcer le régime juridique actuel sous-tendant les activités pacifiques dans l'espace. Cette année, le groupe de travail a consacré beaucoup d'activités aux cinq traités des Nations Unies, l'Accord de 1979 sur les activités sur la Lune et les autres corps célestes.

Notre délégation a étudié avec beaucoup d'attention la déclaration commune sur les avantages de l'adhésion au Traité sur la Lune de 1979, présentée par sept États parties à l'Accord. Les coauteurs ont réussi à analyser les principales caractéristiques de l'Accord sur la Lune afin de démontrer les avantages qu'offre la participation à cet Accord sur la Lune à l'ensemble du système. Un examen approfondi de ce document pendant la prochaine session du groupe de travail permettrait de réaliser des progrès réels et trouver une approche mutuellement acceptable aux problèmes juridiques liés à la Lune et aux autres corps célestes de notre système planétaire, afin d'identifier de nouveaux projets, de nouvelles missions visant à promouvoir leur exploration et l'utilisation de leurs ressources.

À cet égard, notre délégation se félicite de l'annonce faite par l'Autriche et appuyée par d'autres délégations qui a proposé un séminaire interdisciplinaire consacré aux questions liées à l'Accord sur la Lune, et que ce séminaire se tiendra à la prochaine session du Sous-Comité en 2009.

Pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace et le caractère et l'utilisation de l'orbite géostationnaire, nous nous félicitons des efforts déployés par le Président du groupe de travail sur la délimitation, le Pr José

Monserrat Filho du Brésil qui cherchait à progresser dans ce domaine. Nous partageons la position du groupe, c'est-à-dire suspendre l'examen des problèmes des objets aérospatiaux tant que de nouveaux événements pourraient justifier la poursuite de cet examen. À cet égard, je voudrais dire que cette opinion a été défendue par la délégation de la République tchèque depuis plusieurs années.

Nous sommes d'accord également pour dire que la définition et la délimitation de l'espace en général reste un problème important et devrait rester à l'ordre du jour du groupe de travail. Notre opinion, il est regrettable que la suggestion du Président visant à organiser dans le cadre du groupe de travail une réunion scientifique pendant laquelle les États intéressés pourraient expliquer leur position sur cette question de façon plus détaillée, nous regrettons que cette suggestion du Président n'ait pas pu dégager un consensus. Nous pensons qu'il faudrait revenir sur cette idée la prochaine fois et l'étudier de façon plus approfondie.

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité juridique a envisagé un nouveau point, "Mise en place des capacités dans le domaine du droit spatial". Après un débat de fond, le Sous-Comité a énuméré 12 activités spécifiques mentionnées dans le paragraphe 128 de son Rapport de 2008, qui pourraient renforcer les capacités du droit spatial notamment dans les pays en développement. Nous pensons que ces mesures méritent tout notre appui.

Ma délégation, par ailleurs, estime qu'il faut également apporter notre soutien à deux initiatives du Bureau des affaires spatiales qui sont étroitement liées à cette question, c'est-à-dire le développement d'un programme d'éducation pour un cours en droit spatial qui a été lancé lors d'une réunion d'experts et de représentants des centres régionaux à Vienne en décembre 2007, échange qui se poursuit maintenant par moyens électroniques et en marge des différentes réunions, et un atelier sur le droit spatial organisé par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec les pays hôtes afin de diffuser les connaissances liées au droit spatial appliqué aux niveaux national et international. Nous sommes convaincus que ces ateliers devraient être organisés à l'avenir. Nous nous félicitons de l'annonce selon laquelle le prochain atelier sur le droit spatial coparrainé par le Gouvernement de la Thaïlande et l'ESA, se tiendra en novembre prochain en Thaïlande.

Toutefois les efforts dans ce domaine pourraient être renforcés. On pourrait organiser deux ateliers par an, un premier pourrait présenter l'introduction générale au droit spatial et pourrait parler des différentes activités spatiales, et l'autre

pourrait porter sur des thèmes plus concrets, télécommunication, navigation, télééducation, télémédecine, téledétection, etc. Des modules spéciaux élaborés par des groupes d'experts, établis dans le cadre de ce travail, pourraient être utilisés pour préparer le programme de ces ateliers spécialisés. Le Sous-Comité juridique à sa prochaine session pourrait se pencher sur cette proposition de façon plus détaillée.

Le Sous-Comité juridique s'est acquitté de sa tâche liée à l'évaluation des pratiques des États et des organisations internationales pour l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui a abouti à l'adoption d'une résolution 62/101 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Sous-Comité a porté maintenant son attention sur le point "Échange d'informations sur les législations nationales liées à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace", et a commencé son examen dans le cadre d'un plan de travail pour la période 2008-2011. La première année a permis de présenter un certain nombre de documents importants qui pourraient servir de base à des débats futurs.

Ma délégation se félicite de la présentation d'un rapport par la délégation des États-Unis qui incluait différents sujets à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Pendant la session du Sous-Comité de cette année, la délégation américaine a présenté une présentation générale du droit spatial aux États-Unis publiée dans le document CRP.9 en date du 3 avril 2008. Ce document ainsi que le document CRP.9 contient des informations sur les législations nationales déterminant les activités spatiales dans quatre autres pays et d'autres documents sont déjà disponibles ou vont être présentés. Tous ces documents pourraient servir de base au groupe de travail qui sera chargé d'examiner cette question. Ce groupe de travail va être dirigé par le Pr Marboe qui a été élu à la Présidence de ce groupe.

À sa dernière session, le Sous-Comité juridique a examiné différentes propositions que le COPUOS pourrait inclure à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session. Le projet d'ordre du jour comprend des éléments qui ont déjà été examinés pendant un an ou plus. Toutefois, on a mis l'accent sur un certain nombre d'éléments, l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies dans l'espace, la mise en place des capacités, échange d'informations sur les législations nationales liées à l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace. Un nouveau point est apparu à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité. Il s'agit de "Échange d'informations sur les mécanismes nationaux liés aux mesures de réduction des débris spatiaux". Il s'agit d'un pas

important, voire modeste, puisque le sujet des débris spatiaux a été mentionné dans l'ordre du jour du Sous-Comité pour la première fois. Après l'achèvement des Principes directeurs sur la réduction des débris spatiaux du COPUOS approuvés par l'Assemblée générale, ainsi que les Lignes directrices de l'IADC, ce Sous-Comité aura la possibilité d'être informé des mécanismes nationaux et d'appliquer des mesures proposées. Ma délégation qui faisait partie des délégations qui proposaient justement d'inclure cette question des débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, est tout à fait prête à participer aux débats sur ce nouveau point de l'ordre du jour.

Ma délégation a suivi avec attention les débats sur "Le rôle et activités futurs du COPUOS" et ceci à tous les stades de son évolution. À la dernière session du COPUOS en 2007, notre délégation a eu la possibilité de présenter ses commentaires sur le document de travail présenté par le Président du COPUOS, document L.268. Nos commentaires portaient essentiellement sur le rôle du Sous-Comité dans ses initiatives. En accord avec le secrétariat du Comité, ma délégation a présenté sa position sur ce point dans un document de travail qui a été présenté à la présente session dans le document L.272. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le Pr Kopal de la République tchèque pour cette présentation exhaustive de l'opinion de son pays sur le Rapport du Sous-Comité. Je vous remercie également de vos aimables propos à l'encontre de la Présidence. Merci, M. Kopal.

Il y a une présentation technique, mais avant cette présentation technique, il y a trois demandes de parole. Je pense que c'est sur la même question, le Sous-Comité juridique. Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. A. TENÓRIO MOURÃO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Très brièvement. La délégation du Brésil souscrit à l'intervention que vient de faire le représentant de la République tchèque eu égard au rôle du Comité et du Sous-Comité juridique pour élaborer des principes juridiques qui régissent les activités spatiales. Nous soutenons totalement et nous remercions la délégation de la République tchèque de ses commentaires. Sur le document présenté par la Présidence sur "Le rôle et les activités futurs du Comité". Nous estimons que ce document mentionne de nombreuses questions clés dont il faut tenir compte à l'heure de débattre de l'avenir de ce Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup. Je vous remercie

sincèrement de votre intervention sur cette question du Rapport du Sous-Comité juridique. Merci beaucoup.

Il ne semble pas qu'il y ait de demande de parole au titre du point 10 de l'ordre du jour. Je vous propose donc d'aborder ce point la semaine prochaine, à partir de lundi.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mais avant de passer à la présentation, deux orateurs m'ont demandé la parole au titre du point 6, le Venezuela, M. Rodolfo Navarro souhaite prendre la parole si je ne m'abuse. Tel est le cas, vous avez la parole, Monsieur.

M. R. NAVARRO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vais vous donner lecture d'une déclaration au nom du Venezuela.

Monsieur le Président, notre délégation est d'avis que le COPUOS doit se pencher davantage sur la façon d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Donc il est nécessaire d'aborder de façon transversale ou directe des questions essentielles telles que la course à l'armement dans l'espace, préserver l'utilisation égale de l'orbite géostationnaire, les mesures permettant de réduire le danger lié aux débris spatiaux et la prolifération de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace. Toutes des questions qui, d'une façon ou d'une autre, troublent l'équilibre international concernant l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Ma recommandation concrète est directe. Nous estimons qu'il faut actualiser la législation internationale afin que soit clairement et absolument interdite l'utilisation de tout armement dans l'espace. Vous le savez, le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas en soi le fait que l'on évite une course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique. Il est donc absolument nécessaire d'adopter des mesures appropriées, efficaces pour prévenir la course à l'armement dans la zone. S'il existe d'autres enceintes internationales pour traiter de cette question, comme la Conférence sur le désarmement, malgré tout, le COPUOS doit participer à cette réflexion et susciter une prise de conscience internationale en faveur du désarmement. Il doit contribuer à la création et à l'élaboration rapide de normes de prévention. Le manque de définition et l'absence de réglementation ne nous permettent pas de garantir

que l'espace sera toujours utilisé à des fins pacifiques.

Enfin, nous souscrivons à ce qui a été dit par le Chili et Cuba. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens à remercier le représentant du Venezuela, M. Navarro pour sa déclaration.

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je donne la parole à M. Mickaël Simpson de l'Université internationale de l'espace qui va prendre la parole au titre du point 7 de l'ordre du jour.

M. M. K. SIMPSON (Université spatiale internationale) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter au nom de l'Université spatiale internationale et de féliciter votre personnel à l'occasion de cette élection à la tête de ce Comité essentiel. Nous sommes persuadés que sous votre direction, le Comité pourra progresser de façon efficace dans ses travaux. Lors des premiers jours de votre mandat, l'on voit immédiatement quelle est votre efficacité et votre professionnalisme.

Monsieur le Président, chers représentants, l'Université spatiale internationale a l'honneur de vous présenter ses réalisations dans le cadre de la stratégie UNISPACE III mentionnée dans la Déclaration de Vienne. Voici un aperçu des réalisations qui pourront intéresser le Comité dans ses débats.

Dans le cadre de sa stratégie visant à protéger l'environnement de la Terre et mieux gérer ses ressources, notre université a mené les activités suivantes. En coopération avec nos hôtes chinois, d'un programme d'études spatiales de neuf semaines à Pékin, l'été dernier, nos étudiants ont mené un projet sur la prévision de tremblements de terre et la réduction de l'impact grâce aux biens spatiaux et technologies spatiales. A la lumière du tremblement de terre dévastateur qui a touché le Chi Chuan, ce projet s'est avéré très utile dans le cadre des efforts mondiaux visant à améliorer la capacité des êtres humains à faire face aux menaces qui pèsent sur la vie humaine et la société en cas d'événement sismologique.

Je constate que cette étude fait suite à une tradition d'études destinées à améliorer la sensibilisation sur l'intérêt des objets spatiaux pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles. En 1999, pendant le Programme d'études spatiales

organisé en Thaïlande, les étudiants de notre université ont fait une étude sur les stratégies permettant d'atténuer l'impact des catastrophes liées à l'eau, notamment des tsunamis. Les recommandations de cette étude ont été particulièrement utiles à la suite du tsunami en 2004 et la catastrophe provoquée par Narguis cette année. Avec des étudiants en Chine et au Myanmar, notre université a pu directement intervenir lors des catastrophes naturelles de cette année, et à nouveau tient à exprimer toute sa solidarité avec les familles des victimes et avec tous ceux qui travaillent dur pour atténuer l'impact de cette souffrance.

L'Université poursuivra ses activités lors de l'été à venir puisque un tiers de ses étudiants vont travailler sur l'activité volcanique et la façon dont les biens spatiaux pourraient être utilisés pour atténuer les catastrophes volcaniques. Toujours concernant la protection de l'environnement terrestre, nous avons poursuivi notre coopération avec l'observateur du COPUOS, l'Association pour les explorateurs spatiaux, nous avons essayé d'élaborer des recommandations politiques destinées au processus de prise de décision dans le cas où un astéroïde ou une comète viendrait à être détecté et risquerait d'entrer en collision avec la Terre.

Nous avons travaillé en étroite coopération avec l'équipe d'action 14. Les résultats de nos travaux seront présentés au COPUOS en 2009 pour examen.

Dans le cadre de la stratégie UNISPACE III "Applications spatiales pour la sécurité humaine, développement et bien-être", l'Université a mené quatre actions essentielles. En étroite coopération avec la Secure World Foundation et son Directeur, le Dr Williamson, nos étudiants ont mené un projet d'équipe sur la gestion du trafic spatial. Les résultats ont été présentés lors de la session de cette année du Sous-Comité sur la science et la technologie en février. À la lumière du problème croissant que représentent les débris spatiaux et la saturation des orbites en raison des progrès technologiques de leur exploitation, la gestion du trafic spatial s'avère essentielle pour garantir la sécurité humaine, le développement et le bien-être. Nous nous félicitons d'avoir été en mesure de contribuer à l'évaluation thématique de cette problématique.

Nos étudiants ont également mené une étude sur l'utilisation d'archives permettant de protéger les données critiques du matériel culturel, voire même des échantillons biologiques en dehors de la Terre, et de les protéger face aux effets des catastrophes régionales ou mondiales à grande échelle.

Pour ce qui est de l'objectif stratégique [inaudible] la connaissance scientifique sur l'espace et la protection de l'environnement terrestre, nous avons mené différentes activités, notamment en ce qui concerne l'accès, la fiabilité, la gestion des ressources et les questions de politique publique liées à l'espace. Notre colloque annuel de cette année a traité d'un thème ambitieux : "Les solutions spatiales pour répondre aux défis terrestres". Nous avons accordé beaucoup d'attention à la façon dont la technologie spatiale pourrait permettre la protection de l'environnement et nous avons examiné les nombreuses façons dont notre approche des activités spatiales pourrait être améliorée afin de minimiser les conséquences sur l'environnement.

L'année prochaine, le colloque traitera du rôle des biens spatiaux, les activités, les techniques spatiales pour promouvoir la question de la sécurité humaine où il faut garantir un environnement exsangue de risques. Sous peu, vous aurez accès à tous les documents de cette réunion sur le site Internet de notre Université.

Dans le cadre du renforcement des possibilités de formations théoriques et pratiques et de la sensibilisation à l'importance des activités spatiales, notre université continue d'être extrêmement active. À l'occasion du 20^e anniversaire de la fondation de notre université, que nous avons commencé à fêter le 12 avril 2007, nous avons organisé un programme d'événements publics sur notre campus central de Strasbourg, et dans le cadre de notre session estivale à Pékin. Nous avons organisé des événements qui montrent aux élèves à quel point le secteur spatial est passionnant, et nous avons impliqué les étudiants également dans cet effort afin qu'eux aussi s'efforcent de promouvoir l'éducation spatiale à tous les niveaux.

Au cours de l'année écoulée, l'Université a participé à des présentations de ce type en Amérique du Nord, du Sud, Centrale, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe et en Afrique. Grâce à une utilisation judicieuse des fonds qui nous ont été fournis par les diplômés de notre jeune université et par d'autres soutiens, nous avons investi dans une assistance sous forme de bourse pour attirer des étudiants supplémentaires des pays en voie de développement, de pays ayant ou non un programme spatial. Et cette année, nous avons accueilli des étudiants venant de tous les continents hormis l'Antarctique.

Nous continuons de jouer un rôle actif avec les États cherchant à actualiser leur droit spatial ou à créer des institutions pour coordonner les activités spatiales. Nous avons organisé des cours en Estonie et en Turquie l'année dernière à cet égard.

Nous avons également renforcé les possibilités de formations théoriques et pratiques lors d'un stage spatial exécutif d'une semaine. Nous avons traité du secteur spatial en permettant à des personnes qui venaient d'être recrutées dans le domaine de bien comprendre les principes fondamentaux et les questions fondamentales qui sous-tendent les difficultés et les possibilités actuelles. Un cours de mise à niveau en anglais spatial a donné pendant une semaine l'occasion aux participants d'améliorer leurs compétences, leur connaissance de l'anglais en tant qu'instrument de communication avec les autres professionnels de l'espace dans le monde entier.

Enfin, l'Institut de l'odyssée spatiale a organisé un stage de 12 jours afin d'étudier en profondeur une grande question stratégique qui touche directement le secteur spatial. L'année dernière à Pékin, l'Institut a examiné l'impact du nombre croissant d'États qui sont fournisseurs d'accès spatial et de services spatiaux sur l'avenir du secteur spatial. Cette année, à Barcelone, l'Institut va traiter de la question des niches dans l'exploration spatiale afin de trouver des façons dont les participants des pays et des entreprises de toutes tailles peuvent participer de façon efficace à une grande aventure humaine qu'est l'exploration spatiale. Certaines fiches d'information sur ce programme ont été disposées sur la table à l'arrière de la salle.

Monsieur le Président, l'Institut de l'odyssée spatiale a été ainsi baptisé en l'honneur de M. Half Clark qui a travaillé à notre Université de 1987 à 2004. Je tiens officiellement à déplorer la perte de ce visionnaire, de cet auteur, de ce mentor et de ce grand scientifique. Pour ce qui est de la promotion de la coopération internationale, nous avons largement progressé. Après 20 ans seulement, notre jeune université compte 2 600 diplômés de 96 pays. Notre philosophie s'axe sur l'internationalisme puisque c'est là l'un des trois "i" qui décrivent notre vision. Les deux autres "i" sont l'interdisciplinarité et l'interculturalisme.

De plus en plus, nous défendons les valeurs intergénérationnelles puisque nous jetons des ponts entre ceux qui ont construit ces terres spatiales et ceux qui jettent déjà les fondations de son avenir. Nous avons organisé des programmes de formation dans chaque continent, hormis l'Antarctique, et alors que nous préparons notre prochain programme de session estivale à Barcelone en été à venir, nous progressons dans nos préparatifs du SST 2008 qui aura lieu dans la Baie de San Francisco au Centre de recherches de la NASA. Nos masters, nos SST attirent régulièrement des étudiants et des participants de 25 à 30 pays. Bien que les programmes de notre université soient chers à mettre sur pied et présentent des droits d'inscription

élevés, nous avons été en mesure de fournir des bourses à de nombreux étudiants afin de s'assurer que l'on minimise le plus possible l'obstacle financier. Grâce à la générosité d'agences spatiales, d'industries spatiales et de fondations, et différents mécènes, nous avons été en mesure d'accorder plus de 2 millions d'euros sous forme de bourses au cours de l'année écoulée.

Notre coopération internationale a conclu de nombreuses activités conjointes avec les organisations observatrices qui participent au travail de ce Comité. En plus de coopérer avec l'Association des explorateurs spatiaux et avec la Secure World Foundation que j'ai déjà mentionnée, nous avons travaillé étroitement cette année avec la Fédération astronautique internationale, avec la Semaine spatiale mondiale, avec Génération spatiale et avec l'Institut européen de politique spatiale. Notre coopération très étroite avec l'Agence spatiale européenne doit être tout spécifiquement mentionnée car cela conduit à de nombreuses initiatives conjointes, notamment plusieurs initiatives qui profitent directement aux États spatiaux émergents d'Europe centrale.

Nous nous félicitons également d'avoir passé les protocoles d'entente au cours de l'année écoulée avec des institutions de nombreux pays, notamment la Chine, l'Arabie Saoudite, le Canada, l'Allemagne, le Japon, les États-Unis, l'Irlande, la France, l'Espagne, *[inaudible]*.

Monsieur le Président, la communauté de notre Université continue d'aspirer à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III et nous nous réjouissons de pouvoir contribuer à leur réalisation. Nous remercions le Comité de nous avoir donné le privilège de participer à ses travaux et de nous avoir informés du contenu de ses débats. Nous souhaitons poursuivre notre coopération avec vous et avec le Comité afin de s'assurer que l'espace reste un espace où les aspirations pacifiques des États et des peuples sont concrétisées. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie de cette intervention intéressante. Avant d'ouvrir le débat ou avant d'entendre différents commentaires des délégations sur ce point, je tiens simplement à vous dire que j'ai été très impressionné par plusieurs concepts que vous avez mentionnés, des concepts qui régissent les activités de votre Université, surtout cette notion de l'interculturalisme. Apparemment, c'est un concept clé. Je tiens également à me féliciter de voir que vous travaillez avec de multiples plateformes en impliquant le nom de nombreuses organisations ici présentes, la Space Generation, la World Secure Foundation, et d'autres encore, ce qui permet de dégager des synergies, et ce qui nous permet également de réaliser notre objectif

d'éducation des jeunes et même des élèves. J'aurais simplement un commentaire. Qu'en est-il du développement au niveau régional ? Vous n'en avez pas parlé dans votre présentation. Est-ce qu'il y a des projets ? Est-ce qu'il y a des structures qui sont en train d'être créées en Afrique, en Asie, en Amérique latine ? Il serait intéressant que l'Université soit également présente dans ces régions et nous explique ce qu'elle fait et qu'elle envisage cette nécessité d'un rapprochement régional. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Le représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis totalement d'accord avec les commentaires que vous venez de formuler. Cette question de l'interculturalisme est essentielle, surtout en Amérique latine, c'est ce qui nous permet de nous renforcer en tant que nation basée sur l'intégration, l'inclusion.

L'autre question que je souhaitais aborder est cette question régionale, mais c'est très spécifique. Je pense qu'il serait très intéressant de pouvoir compter sur la présence de l'Université dans la Conférence spatiale des Amériques. Je vous le dis en tant que Président.

Troisièmement, il y a une partie que je n'ai pas très bien comprise. L'on a parlé de protocole d'entente, mais j'ai l'impression que les protocoles d'entente sont passés avec les pays développés. Moi j'aurais souhaité savoir s'il y a une politique spécifique pour les pays en voie de développement sur des questions qui touchent particulièrement, intéressent particulièrement les pays en voie de développement. Il est entendu que l'exploration spatiale n'est pas une question prioritaire dans les pays en voie de développement. Nous, ce qui nous intéresse ce sont les applications, les questions très concrètes et nous devons également réaliser les Objectifs du Millénaire tel que cela avait été énoncé dans la résolution respective.

Et enfin, je tiens à vous rappeler que dans la dernière résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, il y a un paragraphe où l'on recommande à l'Université des Nations Unies de respecter et d'assumer ces tâches, et je pense qu'il pourrait tout à fait bien se joindre à cette entreprise et cela nous donnerait l'occasion de rajouter cela dans une résolution spécifique, étant entendu que l'on aura pu lever les doutes que j'ai soulevés maintenant. Si on n'a pas le temps de répondre à ces questions pour le moment, ça ne me pose aucun problème, et je peux attendre la semaine prochaine. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, M. l'ambassadeur. Je

ne sais pas, est-ce que vous seriez en mesure de répondre maintenant ? Je n'exerce aucune pression bien entendu, nous pouvons parfaitement attendre une occasion plus tardive. Vous avez la parole.

M. M. K. SIMPSON (Université spatiale internationale) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je peux vous fournir des informations supplémentaires, bien entendu. De toute évidence, les protocoles d'accord conclus par l'Université sont adaptés aux besoins de nos partenaires, bien entendu, ce qui nous a permis de signer des protocoles d'entente qui se focalisent sur des objectifs très généraux ou sur quelque chose de très spécifique, éducation, application, les besoins pratiques de la situation spécifique de nos partenaires.

Je tiens également à vous dire que nous nous sommes efforcés de répondre aux pays en voie de développement. Pour ce faire, nous avons inclus les pays en voie de développement dans les sites sur lesquels nous avons organisé nos programmes de développement. En 1999, nous avons organisé un programme d'été en Thaïlande, et nous avons organisé un programme d'été au Chili. Nous continuons de demander des candidatures de pays qui sont dans le monde en voie de développement, pour que l'on puisse travailler avec ces pays, les aider, mais pour également bien nous assurer que nos équipes comprennent leur intérêt à l'égard de l'espace et la mesure dans laquelle l'on peut améliorer la capacité de l'être humain à utiliser la technologie pour améliorer son sort. Donc, nous continuons à demander des candidatures, surtout dans la région de l'Amérique du Sud où il y a eu deux représentants de l'Université en Amérique centrale et en Amérique du Sud cette année, y compris une visite qui a eu lieu au Chili. Nous continuerons de chercher des occasions d'être présents, d'être visibles et de tirer les enseignements d'une expérience en dehors du monde développé et de voir quelles sont les possibilités. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie de votre réponse. J'ai bien compris votre volonté de participer y compris à la Conférence spatiale des Amériques qui sera un excellent forum pour promouvoir vos activités. Je donne la parole au représentant du Pakistan. Vous avez la parole.

M. I. IQBAL (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. On nous a beaucoup parlé de l'ISU et du travail important que cette université réalise mais nous aimerions que cette université ait une approche plus proactive aux programmes de recherches dans les pays en développement. Nous avons entendu certaines réponses de l'Université, mais je pense qu'ils

devraient adopter une approche plus proactive. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie de ces commentaires. Je donne la parole au représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je tenais simplement à vous dire au nom du Gouvernement du Chili, que nous n'avons eu aucune information officielle quant à la visite d'un représentant de l'Université internationale de l'espace dans notre pays. Nous aurions souhaité être informés par les filières officielles, *a fortiori* en sachant que le Chili est le Président du Groupe international d'experts pour la Conférence des Amériques. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je suis convaincu qu'il faudra préciser la communication, donc ce que nous pouvons faire dans un deuxième temps, c'est éclaircir ce point de façon informelle. Merci beaucoup.

À présent, Mesdames et Messieurs, je souhaite donner la parole à Dmitri Gorobets de l'Organisme spatial fédéral de la Fédération de Russie qui va présenter un exposé, "Activités de la Fédération de Russie sur le problème des débris spatiaux". M. Gorobets, vous avez la parole.

M. D. V. GOROBETS (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous présenter un rapport sur les activités de la Fédération de Russie et en particulier de l'Agence Roscosmos à propos du problème des débris spatiaux en 2007. L'Agence fédérale spatiale de la Russie mène une activité concrète dans le domaine des débris spatiaux. Il s'agit de garantir la sécurité des appareils spatiaux et de la SSI. Garantir la sécurité de la Station spatiale internationale est au centre de notre attention.

L'activité pour éviter la création des débris est menée dans le cadre de notre législation nationale et correspond aux activités similaires menées par d'autres pays et conformément à différentes initiatives internationales dans ce domaine. Notamment, je citerais les Principes directeurs des Nations Unies pour la réduction des débris spatiaux.

Au cours des dernières années, la Fédération de Russie occupe une place de choix dans le lancement des engins spatiaux. Nous avons, en 2007, réalisé environ 40% de tous les lancements. Les efforts essentiels visaient à accroître la composition des groupements orbitaux et améliorer

les caractéristiques techniques des engins spatiaux. En tout, 26 lanceurs ont été mis sur orbite. La principale caractéristique de ces lancements figure sur cette diapositive. Nous avons lancé en tout 48 engins spatiaux dont 30 étrangers. Dans son activité visant à réduire la quantité de débris spatiaux, le Roscosmos suit les documents internationaux approuvés. Ces diapositives montrent les différentes mesures prises pour réduire les débris spatiaux et empêcher leur création.

À titre d'exemple sur la façon dont on peut réaliser le premier objectif, c'est-à-dire limiter les débris rejetés lors des opérations normales, vise à éviter que ne tombent dans l'espace extra-atmosphérique tout élément, détail ou partie de construction des accélérateurs Briz-M, DM, le troisième étage des lanceurs Soyouz-2. Il s'agit également d'éviter de rejeter les éléments opérationnels lors de la construction des engins spatiaux.

Comme exemple de la mise en œuvre du deuxième principe directeur, c'est-à-dire minimiser la possibilité de destruction pendant les opérations de vol, je citerai la nécessité de renforcer la fiabilité des appareils construits. Il faut protéger les instruments pour éviter qu'ils ne se détruisent ou qu'ils ne soient détruits par accident. Nous avons remplacé les batteries à accumulateurs argent/cadmium qui peuvent se détruire suite à une explosion des gaz qu'ils produisent, par des batteries à nickel/hydrogène. Il y a d'autres mesures que nous avons prises dans ce sens pour limiter la création de débris.

Pour ce qui est maintenant du troisième principe, c'est-à-dire limiter la probabilité d'une collision accidentelle sur orbite, nous avons le retrait garanti des accélérateurs Briz-M DM, des appareils sur orbite, pour exclure aussi la possibilité d'une collision accidentelle des accélérateurs avec l'engin spatial. Dans le cas de la SSI, nous évaluons la possibilité de sa collision avec des grands fragments. Afin de réduire la probabilité d'une collision, nous prévoyons des manœuvres d'évitement de la Station.

Pour ce qui est de la réalisation du quatrième principe, éviter la destruction intentionnelle et autres activités nuisibles, nous excluons la destruction intentionnelle sur tous les porteurs, moteurs d'accélération et appareils spatiaux construits par Roscosmos.

Pour ce qui est de la réalisation du cinquième principe directeur, réduire le potentiel de destruction après mission provenant de l'énergie stockée, nous cherchons à réduire la pression dans les accélérateurs entre leur transfert sur l'orbite de déchargement. L'élimination du reste de combustible,

la combustion du reste de combustible du système de lancement, la décharge des batteries d'accumulation, l'arrêt de la rotation des gyroscopes ou d'autres dispositifs mécaniques, l'élimination des restes du combustible sous pression.

À titre d'exemple de l'application du sixième principe directeur c'est-à-dire limiter la présence à long terme des engins et des étages orbitaux des lanceurs sur les orbites basses, après la fin de la mission et le retrait de l'orbite avec immersion consécutive des accélérateurs "Frigat" après la fin de la mission avec réserve de masse suffisante. Pour les appareils de la série Monitor, nous prévoyons la sortie sur une orbite plus basse pour garantir son freinage et la combustion dans l'atmosphère. Pour ce qui est du mini-satellite "Sterkh", nous avons la possibilité de réduire le temps de sa présence sur l'orbite en changeant la configuration des panneaux de batteries solaires.

À titre d'application du septième principe directeur, limiter l'interférence à long terme des engins spatiaux et des étages orbitaux après leur mission, je dirais que lors des nouvelles constructions des appareils spatiaux, on prévoit le retrait dans la zone de dégagement conformément aux prescriptions de l'IADC.

Un point important dans le domaine du travail pour la réduction des débris spatiaux est la précision des paramètres de la pollution technogène de l'espace, notamment sur l'orbite géostationnaire. À cette fin, la Russie a organisé une coopération internationale d'observateurs qui permet de garantir l'immatriculation des objets sur toute l'orbite géostationnaire. En 2007, nous avons obtenu plus de 150 types de signalisations d'objets spatiaux importants et nous avons découvert plus de 100 objets hors catalogue.

Nous complétons une série de télescopes pour surveiller des fragments sur haute orbite de débris spatiaux qui ont une faible luminosité. En 2007, nous avons obtenu 57 000 signalisations de nouveaux fragments de débris et nous avons découvert 160 nouveaux fragments.

En Russie, nous travaillons pour prévenir la collision de la SSI avec des fragments importants de débris. Chaque changement d'orbite de la SSI est contrôlé par la Station de contrôle. Ainsi la signalisation d'un rapprochement dangereux, le 20 octobre 2007, a coïncidé avec le changement d'équipage de la Station et a eu lieu 10 heures avant le point dangereux. Il y a eu la possibilité soit de retirer la Station, soit de déplacer l'équipage dans la zone sûre de la Station. Le Centre de contrôle à Moscou a suivi les paramètres du rapprochement. Environ 3 heures avant le point dangereux, il a été

établi que le passage du débris ne présentait pas de menace pour la Station. Le fragment est passé à 4 km de la Station Spatiale.

Dans le cadre du Programme spatial fédéral de la Fédération de Russie en collaboration avec d'autres organisations, nous contrôlons le mouvement des objets entrant dans la couche dense de l'atmosphère. Une attention particulière est accordée à ce qu'on appelle les objets spatiaux à risque. En 2007, dans les couches denses de l'atmosphère, sont entrés plus de 140 objets, dont environ 40 faisaient partie de ces objets potentiellement dangereux. Tous ces objets étaient suivis et évalués par le Centre russe de contrôle de vol.

Le Comité de coordination interinstitutions mène régulièrement des campagnes d'essais pour accompagner ce qu'on appelle des objets spatiaux en chute libre. En 2007, deux campagnes de ce type ont été menées. En tant qu'objet de test, on a choisi l'engin Cosmos-101025 ainsi que les lanceurs Delta-2RB dont les numéros internationaux étaient 1978067A et 10973 et 2007023B respectivement.

La Russie poursuit ses activités pour protéger les engins spatiaux des effets des particules à grande vitesse de débris spatiaux ou des météorites. En tant qu'illustration, on peut mener des expériences sur l'effet des modèles en aluminium des particules des débris spatiaux sur les murs en alliage d'une épaisseur de 3,9 mm, protégés par une construction de protection à double écran de deux types. Premier type similaire à la protection utilisée sur la SSI et le deuxième type est une construction de protection élaborée par les spécialistes russes où l'écran est remplacé par un grillage en acier. Les résultats comparatifs sont montrés dans la diapositive 11, et on voit que lors de l'utilisation de la construction de protection du premier type, le mur a été perforé, alors qu'en utilisant la construction de protection du deuxième type, le mur n'a été que ondulé, il n'y a eu que les points d'impacts, alors que le mur en tant que tel n'a pas été perforé.

La Russie poursuit son travail pour perfectionner la base normative permettant de réduire la pollution technogène de l'espace circumterrestre. En 2007, on a élaboré et approuvé la version finale des normes nationales de la Fédération de Russie intitulée "Réalisation de la technique spatiale ; prescriptions pour les objets spatiaux afin de limiter la pollution technogène de l'espace proche de la Terre". Ces normes sont normalisées avec les Principes directeurs relatifs à la réduction des débris de l'Organisation des Nations Unies, Principes directeurs adoptés à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La Fédération de Russie participe activement aux activités de l'Organisation internationale de normalisation, l'ISO, pour l'élaboration des normes internationales dans le domaine de la réduction des débris dans l'espace circumterrestre. En 2007, la Fédération de Russie a participé aux activités suivantes de l'ISO : évaluation des restes de combustibles dans les engins non pilotés ; la réduction des débris ; le retrait des engins spatiaux de l'orbite géosynchrone ; l'évaluation de la durée de vie sur orbite ; le contrôle de la sécurité du retour des engins non pilotés et des étages orbitaux. L'activité de la Fédération de Russie dans le cadre de l'ISO y compris dans le domaine de la réduction des débris spatiaux est conforme au programme du Roscosmos visant à normaliser les techniques spatiales. Les principales exigences présentées par la Fédération de Russie envers les normes ISO sont les suivantes : les normes doivent correspondre aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris élaborées par le Comité de coordination. Ces normes techniques doivent viser à réaliser les principes directeurs de ces documents. Parmi les normes retenues, nous devons retenir celles qui permettent de déterminer les méthodes et les moyens d'interaction des opérateurs des systèmes spatiaux des différents pays. Le 19 février 2007, il y a eu l'explosion de l'accélérateur défectueux Briz-M qui est resté sur orbite suite à un lancement défectueux du 28 février 2006 du satellite ARABSAT-4A à l'aide du lanceur Proton-M. La masse totale du moteur représentait 11 tonnes, comprenant 8 tonnes de combustibles. Le drainage n'a pas été possible à cause de la panne du système de bord. La cause potentielle de cette explosion a été la collision avec des fragments de débris spatiaux d'une masse de quelques grammes. L'enquête menée par les spécialistes russes de cette explosion a montré que la contribution des fragments dus à la destruction de ce lanceur Briz dans la masse totale des débris ne dépasse pas un centième de pour cent, car la destruction de Briz a eu lieu à une altitude très élevée et en fait a entraîné la diffusion dans la périgée des fragments en altitude.

En conclusion, je dirais que la Fédération de Russie concentre des efforts au problème des débris spatiaux et nous mettons en place des mesures pour réduire les débris sur une base volontaire, dans le cadre des Lignes directrices relatives à la réduction des débris de l'ONU. La version finale des normes nationales de la Fédération de Russie, "Exigences générales pour les engins spatiaux et les étages

orbitaux pour la réduction des débris" a déjà été préparée. La Fédération de Russie est convaincue que l'approbation des Lignes directrices relatives à la réduction des débris permet d'accroître le nombre d'activités acceptables dans l'espace et ainsi renforcera la stabilité des activités spatiales et réduira la probabilité des conflits dans l'espace. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, M. Gorobets, pour cette présentation si importante et si utile. Est-ce qu'il y a des questions à poser à M. Gorobets suite à cette présentation ? Cela ne semble pas être le cas, donc je remercie M. Gorobets pour cette présentation.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance. Mais avant de ce faire, je voudrais vous informer de notre programme de travail pour lundi.

Lundi matin, nous nous retrouverons à 10 heures précises. Nous allons poursuivre l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session", du point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session", et du point 10, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle".

Après la plénière, nous entendrons trois présentations techniques. La première d'un représentant du Japon sur "La gestion des catastrophes". La deuxième présentation sera faite par le représentant de l'Allemagne et a pour titre "Les services de cartographie rapide et application aux situations d'urgence". La troisième présentation sera faite par un représentant du Conseil spatial consultatif, intitulée "La position des jeunes sur la mise en place des capacités pour la gestion des catastrophes dans le contexte des catastrophes récentes qui ont frappé la région Asie-Pacifique", un thème de grande actualité, bien entendu.

Y a-t-il des questions à poser ou des commentaires à faire ? Avez-vous des suggestions pour améliorer notre programme de travail ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc lever la séance. Je vous souhaite un excellent week-end. Ceux qui souhaitent regarder un match de foot qu'ils le fassent. Nous nous retrouverons lundi matin à 10 heures. Bon week-end.

La séance est levée à 17 h 51.